



LUQUET

Bulletin Municipal - Janvier 2022

Chères Luquétoises, chers Luquétois,

L'année 2021 vient de tirer sa révérence. Elle laisse derrière elle des moments d'espoir et de désespoir.

L'espoir de sortir enfin de cette crise sanitaire, le désespoir d'une nouvelle pandémie en fin d'année. Ces moments qui se sont traduits pour notre commune par la joie de célébrer les fêtes de la Saint Laurent, d'honorer nos morts pour la France le 11 novembre avec vous. Mais aussi la déception de devoir interdire la célébration du réveillon de la Saint Sylvestre aux jeunes du village dans notre salle des fêtes. Décision dictée par un arrêté préfectoral demandant aux communes de limiter aux maximum les grandes réunions afin d'éviter la propagation du virus OMICRON. Même si nous comprenons très bien le désarroi de nos jeunes devant cette situation, nous n'avons eu aucune hésitation sur la décision à prendre.

En 2021 nous avons eu, avec mes adjoints, l'honneur et la joie de célébrer 3 mariages. Un enfant du village, Clément LABERNADIE avec Cindy COURONNE, nos « chaudronniers locaux » Tatiana FORGUE et Mikael DO VALE et enfin les « petits nouveaux » Maëlle LEGOIS et Augustin CRETON. Tous nos vœux de bonheur !

2021 à Luquet, c'est aussi la tristesse de voir partir pour un dernier voyage M. Jean CAPBLANCQ et M. Jean CONTE.

A l'aube de cette nouvelle année, je vous souhaite, avec l'ensemble du Conseil Municipal, mes meilleurs vœux de santé, de réussite, et des moments privilégiés de bonheur partagés et de fraternité.

Que 2022 soit plus dynamique, plus libre et plus heureuse !

Une bonne année également à toutes nos associations qui entretiennent cette vie locale tellement importante dans le bien vivre ensemble.

Enfin, tout le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants qui se sont installés sur notre commune.

Que 2022 soit une année de joie, de bonheur et de bonne santé pour vous, en espérant pouvoir vous retrouver pour davantage de moments partagés conviviaux !

Bien cordialement,

Votre Maire,

Philippe MASCLE

Fin d'année à Luquet

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

C'est sous un vent de liberté retrouvé qu'a eu lieu la cérémonie du 11 novembre avec des restrictions sanitaires allégées qui ont permis aux Luquétois et aux anciens combattants de se retrouver autour du maire et de ses conseillers.

Il a d'abord rendu hommage aux soldats décédés cette année ainsi qu'à M. Jean Nogues puis les enfants ont déposé des fleurs en l'honneur des enfants Luquétois morts pour la France lors de la guerre 1914-18.

Au son de la caisse claire de Augustin Creton et au Violoncelle puis à la guitare de Simon Menier que furent jouées la sonnerie aux morts et la Marseillaise, reprise en chœur par l'ensemble des participants.

Tout ceci s'est terminé avec enthousiasme par un apéritif offert par la municipalité.



BUDGET PARTICIPATIF

Pour la première fois, le conseil municipal vous a sollicité pour élire un projet participatif dans votre village, en votant par Mail, soit en déposant votre bulletin de vote directement à la Mairie.

Ce projet avait pour but d'affecter une partie du budget de la collectivité territoriale, à un projet d'investissement. Les 4 thèmes qui vous ont été proposés, pour un budget alloué de 1500€ :

Des fleurs pour embellir : Mises à des endroits précis, celles-ci auraient apportées de la couleur.

Se balader et apprendre : Parcours pédagogique autour du petit Lac.

Jouer au Ping-pong : Découverte et initiation aux plus jeunes, aux familles, et aux moins jeunes de ce sport.

Flâner à Luquet : Proposer d'installer quelques bancs aux alentours de la Mairie, pour lire, se détendre etc....

Tous ces projets vous ont tenu à cœur et vous avez été nombreux à voter. Le résultat final de vos votes s'est porté sur le projet 3 : Jouer au Ping-pong.

A l'image de la première édition, pour cette année 2022, vous serez invité à faire vos propositions, et ensuite voter pour le projet le plus ambitieux.



QUEL TÉLÉTHON !

L'édition 2021 du Téléthon des enclaves a de nouveau tenu toutes ses promesses. Malgré une météo capricieuse, le public a été au rendez-vous de ce week-end solidaire.

A Séron vendredi soir, le concours de belote a ainsi réuni 40 équipes dans le respect des règles sanitaires. Bons d'achats, jambon, et autres paniers garnis ont régalié les gagnants et finalistes.

Le samedi matin, 125 trailers s'étaient donné rendez-vous à Gardères et ont bravé des chemins plus que boueux !!!!, dont 75 ont voulu se mesurer à Maxime Cazajous sur le 14 kms. Ce dernier est arrivé ex-aequo et ils ont donc été 2 à monter sur la plus haute marche du podium.

Marcheurs et coureurs ont pu ensuite se restaurer pour se réchauffer et goûter aux nombreuses crêpes, merveilles et autres gâteaux vendus sur le marché de Noël ainsi que des décorations et des bougies. Une partie de l'école de foot du FCEP est venue s'entraîner dans la salle des fêtes, ce qui a également amené un peu d'animation !!

Le repas prévu samedi soir à Luquet qui aurait dû être animé par le Bordères Dancer's Country, s'est finalement transformé en 136 repas à emporter. Le week-end s'est donc terminé avec les chanteuses et chanteurs des groupes Claribarri et les Voix Mystérieuses du Gabas.

En sortant de l'église, chacun a pu admirer l'illumination du « L » géant mesurant 4m 50 de haut avec 130 bougies vendues respectant le défi lancé.

Après le concert de Valéry Orlov qui a eu lieu le 9 janvier (voir ci-dessous), le téléthon des Enclaves a récolté la magnifique somme de 15 468,20 €, ce qui nous place premier du département.



GOÛTER... PAS GOÛTER

Avec un bel optimisme, nous avons convié nos aînés à un goûter le samedi 8 janvier. Hélas, une nouvelle fois nous avons dû annuler ce joli moment de convivialité, le remplaçant comme l'année précédente par une distribution de chocolats.

Mais ne perdons pas espoir, une embellie viendra !

CONCERT DU TÉLÉTHON

En prolongement du téléthon, un concert a été donné par Monsieur Valéry Orlov et sa compagne le dimanche 9 janvier dans notre église.

Nos nouveaux concitoyens nous ont enchanté par de magnifiques chants accompagnés d'instruments typiques du folklore russe.

Un public venu en nombre les a applaudis chaleureusement. Les organisateurs du téléthon ainsi que la municipalité adressent leurs vifs remerciements à ce couple d'artiste pour leur gracieuse participation, et au public pour son soutien indéfectible.



COUP D'ŒIL SUR LE REPAS DU COMITÉ DES JEUNES

C'était le 6 Novembre...

A la faveur d'un allègement des restrictions sanitaires, le comité a enfin pu organiser un moment de convivialité avec ses 80 convives autour d'un bon repas. Merci à eux !



LE PARRAINAGE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Le dispositif de parrainage existe depuis l'élection du président de la République au suffrage universel direct prévue par la loi du 6 novembre 1962. L'étape des parrainages détermine, de façon décisive, la capacité d'un candidat à se présenter à l'élection présidentielle.

Tout citoyen français âgé de plus de 18 ans, jouissant de ses droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi est éligible. Cette condition nécessaire n'est cependant pas suffisante pour se porter candidat à l'élection présidentielle. Un système de filtrage, qui repose sur la nécessité d'obtenir le parrainage d'un certain nombre d'élus, a été instauré.

En 1976, le Président de la République M. GISCARD D'ESTAING, faisait évoluer le nombre de parrainages de 100 à 500.

L'élu par son parrainage valide le droit à un candidat de se présenter. Ce candidat peut être d'une sensibilité politique différente de son « parrain ».



URBANISME : SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE (SVE)

Depuis le 1er janvier 2022, nous sommes prêts à recevoir vos demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalable et certificats d'urbanisme en ligne afin de répondre à l'obligation de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Notre commune ayant conventionné avec la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, nous mettons à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Il vous suffit de cliquer sur le lien et de suivre les étapes :

<https://sve-catlp.sirap.fr>

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Il vous est toujours possible de faire vos demandes par papiers, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

INFORMATIONS SUR LE BUDGET 2021

En 2021 notre Commune a clôturé son budget
avec un excédent de 30 265,34 €.

Ce résultat se répartit de la sorte :

- Dépenses d'Investissement = 70 010,71 €
- Recettes d'Investissement = 76 259,78 €
- Résultat budget Investissement = + 6 249,07 €

- Dépenses de Fonctionnement = 185 399,91 €
- Recettes de Fonctionnement = 209 416,18 €
- Résultat budget Fonctionnement = + 24 016,27 €

MIAM, UN FOOD TRUCK

Un food truck arrive bientôt à Luquet
pour des Burgers variés, des frites
maisons, des desserts à nous régaler et
des boissons accompagnant le tout...

Les Toqués du Food seront là dans les
prochains jours.

Soyons curieux, soyons gourmands.

TRAITEUR

www.leveldugout.com

les *Karo et Pascal*
TOQUÉS
du food *by l'Éveil du goût*

EVENTS

réervations **facebook**
infos **07 70 98 82 74**

LA DÉCHETTERIE SARRAMIA

La pose de la clôture est terminée.

Si vous souhaitez évacuer les déchets verts qui encombrent vos espaces privés ; nous vous invitons à vous inscrire à la mairie afin de récupérer la clé qui vous donnera l'accès à ce lieu.

Nous comptons sur vous pour la restituer dès votre retour.

Merci de respecter cette consigne ainsi que le bon usage de cette décharge.



INFORMATIONS SUR LES ÉLECTIONS

Elections Présidentielles : les dimanches 10 et 24 Avril 2022

Elections Législatives : les dimanches 12 et 19 Juin 2022

En cas d'absence dans ces périodes, pensez au vote par procuration.

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune.

Établir une procuration est une démarche gratuite.

La procuration est établie :

- * soit pour un scrutin déterminé (pour les deux tours de l'élection ou bien pour un seul)
- * soit pour une durée donnée, dans la limite d'un an, à compter de sa date d'établissement.

A compter du 6 avril 2021, la demande de procuration peut être formulée de deux manières différentes :

- * Via la télé-procédure Maprocuration : le mandant peut effectuer sa demande de procuration en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr .
- * Via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné à la mairie.
- * Le mandant doit dans tous les cas se présenter personnellement et être muni :
- * d'un justificatif d'identité admis pour pouvoir voter (par exemple : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire)
- * soit d'un formulaire CERFA papier de vote par procuration, soit de sa référence d'enregistrement à six chiffres et lettres s'il a effectué sa demande via la télé-procédure Maprocuration.

ÉTAT CIVIL 2021

NAISSANCE

Lou CURCO LLOVERA, le 30/04/2021
Noé TEIRBROOD, le 06/06/2021
Milo BAGLIONE, le 28/12/2021

MARIAGE

Clément LABERNADIE et Cindy COURONNÉ,
le 17/07/2021
Tatiana FORGUE et Mikael DO VALE, le 24/07/2021
Maëlle LEGOIS et Augustin CRETON, le 21/08/2021

DECES

Jean CAPBLANCQ, le 26/02/2021
Jean CONTE, le 29/10/2021